

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 24 du 21 juin 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

abrogeant l'arrêté du 8 novembre 2002 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au suivi du temps de travail du personnel et au contrôle et à la gestion des accès dans les établissements de la direction du service national.

Du 21 mai 2018

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ abrogeant l'arrêté du 8 novembre 2002 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au suivi du temps de travail du personnel et au contrôle et à la gestion des accès dans les établissements de la direction du service national.

Du 21 mai 2018

NOR A R M D 1 8 1 4 6 3 5 A

Texte abrogé :

A compter du 6 juin 2018 : Arrêté du 8 novembre 2002 (JO du 30, p. 19698 ; BOC, p. 8256 ; BOEM 160.5.2.3.4).

Référence de publication : JO n° 127 du 5 juin 2018, texte n° 48 ; signalé au BOC n° 24/2018.

JORF n° 127 du 5 juin 2018, texte n° 48